



La situation problématique des enseignants en RASED* Quelle prise en charge des élèves en difficulté ?

Edito

La réforme de l'État, conditionnée par les restrictions budgétaires notamment dans l'Éducation nationale est-elle compatible avec l'ambition de l'École quant à la réussite scolaire de chaque élève ?

Alors que s'affiche déjà un manque de moyens chez les enseignants spécialisés, les psychologues, les médecins scolaires, assistantes sociales...

Sur le terrain, l'objectif de l'égalité des chances annoncé par ce gouvernement, est loin d'être atteint.

150 000 jeunes sortent chaque année du système éducatif sans aucune qualification

15% des élèves de fin de troisième ne maîtrisent pas les compétences générales attendues à la fin du collège,

15 % sont en grande difficulté.

Les enseignants spécialisés ont une place fondamentale dans ce défi de l'égalité des chances et de l'aide qu'ils apportent aux élèves en difficulté. Il est temps de les reconnaître et de leur donner les moyens d'accompagner ces jeunes dans leur formation.

Il serait bon de rappeler que leur appropriation du savoir et de la culture relève aussi de l'envie d'apprendre et du plaisir de travailler.






Nelly Paulet Viardot



Les emplois des enseignants du premier degré dans l'ASH.

On constate que 27 268,25 emplois sont implantés dans le premier degré (soit 73,58 %) et 9 789 emplois (soit 26,42 %) dans le second degré. Le nombre d'emplois dans les RASED est de : 14 930,25 en 2004-05, soit 40,33 % des emplois spécialisés répartis ainsi :

Rased	Nombre de postes
Maitres E	7 500
Rééducateurs	3 800
Psychologues	3 630

-  1 Edito - Chiffres
-  2 15 % d'élèves en difficulté
-  3 Une dégradation constante des moyens d'agir
-  4 Nouvelle proposition : 2 heures pour les élèves en difficulté et la suppression du samedi matin
-  5-6 Le document d'orientation de X. Darcos : « Nouvel horizon pour l'école primaire »
-  7-8 Frais de déplacements : le SE-UNSA dans l'action !

Revue spéciale

Imprimé par nos soins

Contacts :

Section départementale
Du SE-UNSA

SE-UNSA siège national
209 BD st Germain
75007 PARIS
Tel : 01.44.39.23.23
Fax : 01.44.39.23.43

ash@syndicat-enseignants.org
www.syndicat-enseignants.org

L'occupation des emplois par des personnels non spécialisés

Au total, en métropole 20,27 % des emplois sont occupés par des personnels non spécialisés

Il faut noter que 10,87 % des enseignants dans les RASED ne sont pas spécialisés soit 1500 collègues.

* réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté

+ 15 % d'élèves en difficulté ?

Pour un élève, être en difficulté	Pour l'école, l'entrée dans l'écrit suppose :
<p>A l'école, les élèves en difficulté sont souvent issus de familles socialement défavorisées. Chez ces enfants on retrouve souvent :</p> <ul style="list-style-type: none">- un langage assez pauvre.- les relations sociales difficiles,- une vie familiale marquée par des ruptures, des incertitudes, des stress quotidiens et des angoisses.- des tendances dépressives, des attitudes de repli,- des attitudes agressives- un manque de projection, de motivation et d'autonomie.- des carences de concentration- une mauvaise image de soi, du découragement- une difficulté concernant l'acquisition de connaissances- une impossibilité à identifier la tâche et émettre des stratégies pour la résoudre.	<ul style="list-style-type: none">- d'acquérir des savoirs- d'avoir un espace social développé- d'être ouvert aux autres- d'acquérir des savoirs faire- des possibilités de concentration étendues- une projection à moyen et long terme- de maîtriser l'espace et le temps- d'avoir une bonne maîtrise du langage...

Au-delà du travail d'écoute, d'aide et de recherche de solutions, les enseignants se trouvent confrontés à leur différence, au travail à entreprendre afin de rendre ces élèves plus aptes à réussir dans le monde scolaire. Loin de présenter de telles compétences, ces enfants ont besoin d'être aidés, suivis avec une re-médiation pédagogique, psychologique ou rééducative pour leur permettre de reprendre confiance en eux et de restaurer leur image. Combien d'élèves ne bénéficient pas matériellement de cette aide ?



Faute de personnels et de moyens suffisants, les réponses pédagogiques, rééducatives et psychologiques ne peuvent prétendre résoudre le problème social grave, qui conduit l'installation sur le long terme, de difficultés graves qui mènent à l'échec.



D'où viennent les demandes d'aides ?

→ **Des enseignants** : elles dénoncent souvent des comportements agressifs et impulsifs, des inhibitions, des difficultés d'intégration dans une activité de groupe, des difficultés d'apprentissage, de maintien de l'attention, de mémorisation, à la difficulté relationnelle maître-élève, une difficulté relationnelle maître-parents, leur sentiment d'impuissance face à certains élèves en difficultés,

Ces demandes de collaboration avec les membres des Rased, les partenaires extérieurs, suivant ces élèves, permettent de rechercher des solutions à une situation difficile liée aux problèmes d'apprentissage

→ **Des parents** : Elles sont souvent liées aux difficultés scolaires de leur enfant relatives à l'acquisition de l'autonomie, la séparation du milieu familial, aux questions de limites, au problème d'écoute, d'agressivité, d'impuissance exprimé dans un « je ne sais plus quoi faire », de recherches de solutions ou de propositions d'aides ...





Constat : Une dégradation constante des moyens d'agir

La circulaire n° 2002-113 du 30 avril 2002 précise que « La composition du RASED garantit la présence des trois types de personnels afin de pouvoir procéder à l'analyse des besoins particuliers de chaque élève et proposer les aides spécialisées adaptées », et que « le secteur d'intervention des personnels est déterminé de telle façon qu'il garantisse une véritable efficacité pédagogique, en évitant une dispersion préjudiciable. »

Or dans les Rased, beaucoup de collègues voient leurs conditions de travail se détériorer : nombre important de postes vacants, moyens de déplacements, gestion prévisionnelle des postes liée aux contraintes budgétaires.

Le **SE-UNSA** porte les revendications sur ces carences depuis de nombreuses années. Il connaît le rôle important dans l'institution qu'ont les personnels spécialisés.

Les collègues nous informent régulièrement du nombre des postes toujours vacants et des pressions qu'ils subissent de leurs supérieurs hiérarchiques : pression pour élargir la taille du secteur d'intervention devenant des réseaux de circonscription et extension de l'ensemble des missions.

Avec la mise en place des PPRE, le socle commun des connaissances et des compétences, la prévention des divers troubles dès l'école maternelle langage, apprentissages, comportement, et handicap, leur présence est plus que jamais d'actualité et nécessaire ; mais avec quels moyens et dans quelles conditions ?

Le **SE-UNSA**, a toujours défendu le travail des Rased, pour qu'ils soient reconnus dans leurs actions. Il condamne le manque de moyens qui leur sont attribués et la paralysie qu'il provoque notamment en personnels car les 3 aides sont rarement réunies sur le terrain.

Il réclame aussi une augmentation des formations spécialisées afin que les postes vacants ne soient plus attribués aux jeunes PE sortant de l'IUFM.



Les enseignants du premier degré en formation ASH en 2006-2007

Psychologues scolaires (DEPS)	175	% 8,4
Directeurs établissement spécialisé (DDEEAS)	136	% 6,6
CAPA-SH	1 764	% 8,5
TOTAL	2 075	



Part des options dans la formation CAPA-SH en 2006-07

capash	A	B	C	D	E	F	G	Total
Nombre	25	22	58	569	504	329	258	1764
%	1,4	1,2	3,3	32,2	28,6	18,7	14,6	100



Quelle Prévention ?

Les deux missions définies pour les personnels RASED consistent bien à faire de la prévention et remédier aux difficultés: « prévenir les difficultés durables d'apprentissage, aider à leur dépassement. » Or, le dysfonctionnement est profond entre les textes officiels et la réalité du terrain.

Groupe de réflexion maternelle DGESCO : Une série de recommandations adressée au ministre

Le **SE-UNSA** a mis clairement en avant la spécificité de l'école maternelle, grande section comprise. Il insiste sur la liaison GS/CP. Il revendique le développement d'une formation spécifique en formation initiale, continue. Il met l'accent sur les domaines à travailler avec les enseignants : l'apprentissage de la langue, notamment en **assurant mieux le dépistage et le repérage des enfants potentiellement porteurs de handicap et particulièrement les troubles spécifiques du langage, notamment par les Rased et la médecine scolaire**, le « devenir écolier » et l'évaluation. Sans illusion sur les moyens que le ministère compte consacrer à la maternelle, le **SE-UNSA** demande que le débat se poursuive sur la scolarisation des moins de 3 ans (demande d'une conférence de consensus), l'inscription de la maternelle dans la scolarité obligatoire et sa contribution à l'acquisition du socle commun

2h pour les élèves en difficulté ou la suppression du samedi matin

Les deux objectifs du MEN, dès la rentrée 2008 dans les écoles primaires visent à :

- satisfaire une forte demande de l'opinion sur la possibilité d'avoir un week-end complet
- trouver une réponse institutionnelle à la prise en charge de la difficulté scolaire (les 15 % ciblés dans rapport du HCE)



Le SE-UNSA a réaffirmé que l'aide aux élèves en difficulté doit pouvoir se résoudre dans le cadre du temps scolaire. Cela passe nécessairement par les curseurs suivants : plus de maîtres que de classes pour pouvoir prendre en charge, par petits groupes, les élèves en difficulté, mais aussi une formation initiale et continue des enseignants qui doit être plus pointue sur cette prise en charge particulière, sans oublier la nécessaire intervention des membres du RASED qui doivent donc être en nombre suffisant !



De plus, le SE-UNSA s'interroge sur la détermination du contingent « *élèves en difficulté* » et sur la stigmatisation supplémentaire de leur « *convocation* » à des heures de soutien. Qui plus est, on allongerait la journée pour ceux pour qui c'est déjà le plus pénible : logique non ? Le Ministère a d'ailleurs dit qu'il s'agissait plus d'un dispositif de réussite scolaire que de soutien : chacun appréciera la nuance



Les mandats du SE-UNSA :

Depuis 2004, le SE-UNSA exige une révision du temps de service des enseignants du 1^{er} degré afin de voir prises en compte un certain nombre de tâches qui se développent, en dehors de ce temps de service :

Pour le SE-UNSA l'évolution du métier d'enseignant implique une nouvelle définition des services des enseignants afin de reconnaître toutes les dimensions de leur travail. Certaines activités pratiquées depuis plusieurs années en dehors des heures dites de « service » doivent être officiellement intégrées : concertation, accompagnement pédagogique des élèves, équipe éducative pour la scolarisation d'enfants en difficultés ou en situation de handicap, suivi individualisé, aide au travail méthodologique, relations avec les familles, élaboration des projets d'école.

Le SE-UNSA revendique que 3 heures soient dégagées rapidement dans les actuelles obligations de service hebdomadaire pour ces activités destinées à l'aide aux élèves et à la concertation au sein de l'école et entre les différents niveaux d'enseignement (écoles, collèges, lycées). »



Les propositions du SE-UNSA soumises au Ministère :

- Garder la 27^{ème} heure actuelle (36 heures/an) avec les conseils de cycle, les conseils de maîtres, les conférences pédagogiques et les conseils d'école.

- Utiliser les 72 heures restantes pour :

→ les autres temps de concertation obligatoires et/ou indispensables qui ne sont pas comptabilisés dans le temps de service : équipe éducative, équipe pluridisciplinaire pour mettre en place les PPS, PAI, concertations avec le référent (handicap), réunions de synthèse avec le RASED pour la prise en charge de l'élève en difficulté, concertations cycles, rencontres avec les familles, partenaires de l'école...

→ réaliser l'aide et le suivi des élèves en difficulté : temps de soutien, remédiation, aide individualisée





Le document d'orientation de Xavier Darcos : « Nouvel horizon pour l'école primaire »



Le document tente surtout de donner un habillage éducatif *a posteriori* aux mesures annoncées sans concertation : la suppression des cours du samedi matin et l'utilisation des heures ainsi récupérées pour une aide particulière aux 15% d'élèves les plus en difficulté.

Il fait l'impasse sur tous les dispositifs d'aide existants, qu'il s'agisse des RASED ou des PPRE.

Il cite le « socle commun » mais ignore sa logique : continuité éducative entre école et collège, acquisition de compétences, individualisation dans le temps scolaire.

Il sépare artificiellement, dans le temps scolaire, « le temps de la transmission des savoirs et le temps de l'accompagnement éducatif » au risque de réactiver un débat qu'on croyait dépassé.

Il rejette le traitement de la très grande difficulté hors du temps scolaire. Le principe est en lui-même contestable et sa mise en œuvre soulève de nombreuses questions : comment garantir que ces dispositifs s'adresseront effectivement aux élèves les plus en difficulté ? Comment organiser les transports scolaires pour les élèves qui resteront en soutien ? Le dispositif sera-t-il le même dans toutes les écoles alors que les publics présentent des caractéristiques très différentes d'une école à l'autre ?

Plusieurs propositions portent sur une révision des objectifs et des programmes de l'école maternelle et de l'école élémentaire. Imprécises, elles nécessiteront toute notre vigilance : la priorité affirmée à la maîtrise de la langue ne doit pas se traduire par une fermeture de l'école au monde et à la diversité des savoirs, ou par une remise en cause de l'unité de la maternelle.

Enfin, le flou caractérise les nombreuses références à l'évaluation jalonnant le texte. Citées à tout propos, elles prennent l'allure d'une usine à gaz, là où, au contraire, elles devraient clarifier les objectifs et les pratiques.

Pour le SE-UNSA, cette réforme de l'école primaire doit viser la réussite et l'épanouissement de tous les élèves sans se traduire par une dégradation des conditions de travail des enseignants.

Quatre réunions ont été prévues en décembre sur les problématiques telles que l'identification des élèves concernés par le soutien, le contenu de ces 2 heures en lien avec le temps scolaire, l'organisation du temps de travail des enseignants.

Le SE-UNSA est intervenu auprès du ministère sur 2 points :

- comment prescrire aux familles du soutien scolaire aux élèves en dehors de l'obligation scolaire (en terme légal cela pose problème !)
- le refus d'un dispositif qui aboutirait à une complexification des tâches et à un alourdissement du travail des enseignants : pour le SE-UNSA une grande souplesse doit être laissée aux équipes pour adapter le dispositif au regard des situations hétérogènes rencontrées dans les écoles.

→Extraits du document d'orientation et *commentaires du SE-UNSA* :

→La première étape de cette nouvelle ambition sera de diviser par trois, d'ici la fin de cette mandature, le nombre d'élèves en situation d'échec lourd.



Mais quels moyens sont proposés pour réduire le noyau dur de l'échec, en sachant que ses causes ne sont pas uniquement scolaires ?

→Pour cela, nous devons nous attacher à faire diminuer significativement le taux de redoublement à l'école primaire.



Au redoublement, il faut substituer des moyens de remédiation efficaces dans le cadre de la classe, ce qui suppose de la formation, une articulation avec les RASED et un pilotage par les IEN. C'est bien le sens des PPRE, institués par la loi d'orientation, naguère promus par le ministère et grands absents du texte !

→ **La réussite scolaire ne doit plus être la conséquence des inégalités sociales**

C'est le rôle de l'École de mettre fin à cette disparité. Pour cela, en investissant sur ceux qui en ont le plus besoin, dans 5 ans, la proportion d'élève ayant redoublé une fois à l'école primaire devra diminuer et être inférieure à 10 %, quelle que soit l'origine socioprofessionnelle des familles lorsque ce n'est pas déjà le cas aujourd'hui.



L'École peut-elle être déconnectée des réalités sociales ? C'est précisément parce qu'elle reflète les contradictions et insuffisances de la société française que l'École n'est pas suffisamment démocratisante. Nous partageons la conviction qu'il faut investir sur ceux qui en ont le plus besoin.

→ **Consacrer un temps de travail adapté à chaque élève en difficulté :**

L'école primaire française, dans sa configuration actuelle, ne parvient plus à assurer la réussite de tous les élèves. Le nombre d'élèves en très grande difficulté reste désespérément stable autour de 15 % des élèves et notre position relative dans les enquêtes internationales a même tendance à se dégrader comme le montreront les prochains résultats de l'enquête PIRLS. C'est un très sérieux sujet de préoccupation qui doit conduire à de nouvelles solutions



Trop de jeunes enseignants sont nommés sur des postes spécialisés sans formation adaptée. Afin de répondre efficacement aux besoins spécifiques des élèves qui sont orientés dans ces dispositifs (clis, Rased, classe d'adaptation...), il est important de former les enseignants et de leur en donner les moyens (frais de déplacement, formation continue...).

→ La création de la semaine scolaire de 24 heures permet, pour la première fois, d'instituer une aide personnalisée pour chaque élève en difficulté sur un temps spécifique de deux heures hebdomadaires. Cette aide vise la réussite scolaire. Ce temps sera inclus dans les horaires de service des professeurs des écoles



Il est un peu fort de prétendre que c'est la première fois qu'on institue une aide personnalisée ! A quoi servent les RASED ? Et les PPRE ? Et les PPS ? Comment peut-on prétendre « instituer » un dispositif hors du temps obligatoire ?

Chaque élève en difficulté sera concerné : plus de référence aux 15% ni aux volontaires. Où est la cohérence ? 2 heures hebdomadaires : pas de notion de forfait modulable par les équipes, comme nous le revendiquons.

De plus, cette aide ne doit pas alourdir le temps de travail des élèves en difficulté, ni les stigmatiser. Ce n'est pas en travaillant plus que ces élèves réussiront mieux, mais il faut déterminer leurs réels besoins.

Il est nécessaire que l'enseignant travaille en concertation avec les Rased pour cibler la pertinence de l'aide personnalisée et qu'elle soit bien complémentaire.

→ Le traitement de la difficulté scolaire comprendra plusieurs étapes successives. Pour commencer, les difficultés repérées par le professeur sont d'abord traitées dans le cadre de la classe



Certes mais pas un mot sur les Rased ni sur les PPRE... Où est passée la loi d'orientation ?

→ **L'école maternelle doit jouer tout son rôle dans la réussite scolaire.**

Il n'est pas envisageable qu'elle soit réduite à une fonction de garde pour de très jeunes enfants qui ne retirent aucun bénéfice mesurable d'une scolarisation trop précoce. Aussi, dans les domaines de l'apprentissage du langage, du développement physique et de l'autonomie, une véritable progressivité sera mise en oeuvre de la Petite section à la Grande section, en fonction des besoins de chaque enfant.



Il est nécessaire de repérer et de dépister dès l'école maternelle les enfants qui présentent des troubles du langage (6 % d'une classe d'âge + 35 000 élèves dont 6 000 ayant des troubles sévères) par l'intervention des Rased de la PMI et de la médecine scolaire et d'y apporter des réponses adaptées.

Le travail de prévention fait par les Rased, notamment les rééducateurs, est devenu peau de chagrin en maternelle au profit de la remédiation plus tardive. Il est nécessaire de retravailler en amont avant que les problématiques ne deviennent plus lourdes.



Frais de déplacement : Le SE-UNSA dans l'action !

Les textes

Depuis maintenant plus d'un an, un nouveau décret régit les frais de déplacement des personnels : décret 2006-781 du 3 juillet 2006. Ce décret pénalise de nombreux collègues en étendant par exemple la notion de commune aux communes limitrophes, desservies par des moyens de transports publics de voyageurs ».

En effet, rappelons que l'indemnisation est due pour tout déplacement en dehors de la commune de résidence administrative ou familiale. Hors si cette commune est étendue...

La circulaire d'application « Règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État » parue au BO du 16 novembre 2006, a été élaborée dans l'urgence, et sans concertation avec les organisations syndicales.

Elle ne résout en rien les problèmes d'indemnisation des collègues dits « itinérants » (RASED, psychologue scolaire, itinérant langues, conseillers pédagogiques...). Son caractère lacunaire conduit inmanquablement l'administration à rechercher l'économie budgétaire à tout prix au risque de restreindre toujours plus les droits des collègues.

Les crédits

Nous avons constaté une baisse de 20% par an des crédits alloués, et ce depuis plusieurs années ! Aujourd'hui, ils sont très nettement insuffisants.

Les taux des indemnités ne couvrent pas les frais engagés par les collègues, quand ils sont remboursés dans des délais raisonnables...

Aujourd'hui, les collègues se déplacent dans le cadre de leurs missions sans être remboursés de tous les frais engagés. Le cadre administratif tel qu'il est fixé implique de toute façon, et nous le regrettons, un mode de calcul virtuel puisque basé sur les tarifs SNCF seconde classe, référence pratique mais inadaptée au remboursement des frais de déplacement

Qu'en dit le SE-UNSA ?

Que fait le SE-UNSA ?

Le SE-UNSA revendique le remboursement de tous les frais engagés sur la base d'ordres de mission clairs

Le SE-UNSA condamne le système de remboursement sur la base du tarif SNCF qui ne correspond en rien à un remboursement aux frais réels.

Depuis plusieurs années, nous interpellons tant le Ministère de l'Éducation Nationale que celui de la Fonction Publique. Chacun se renvoie la balle. De nombreuses actions ont été menées tant au plan local que national : opération escargot, journée « voitures au garage », rassemblements, lettres ouvertes, pétitions ...

En 2006/2007, le SE-UNSA, avec sa fédération l'UNSA Éducation, a été reçu au ministère de la Fonction Publique et au ministère de l'Éducation Nationale pour pointer toutes les incohérences de cette circulaire et tous les éléments portant préjudice aux collègues.

Depuis la rentrée, le SE-UNSA a interpellé le nouveau ministre sur cette question sensible.

De nombreuses questions et revendications restent en suspens, notamment celles concernant l'enveloppe budgétaire allouée aux déplacements des personnels itinérants. Les taux des indemnités kilométriques sont encore et toujours aussi ridicules.

Que faire aujourd'hui ?

La récente flambée des prix des carburants aggrave encore la baisse du pouvoir d'achat des collègues concernés. Le SE-UNSA vient d'écrire à nouveau au ministre sur cette question.

Le SE-UNSA ne cesse d'agir pour défendre les conditions de travail des enseignants, c'est en ce sens que nous avons conduit de nombreuses actions. Toutefois, avec la mobilisation des collègues, cette démarche a plus de chances d'aboutir.

Chacun doit s'emparer de cette question et construire une mobilisation collective sur ce dossier, afin d'apporter des supports concrets à l'action syndicale.

- 1** Contactez le SE-UNSA de votre département pour l'informer de votre situation. Un modèle de courrier à adresser à votre inspecteur d'académie est proposé par le SE-UNSA
- 2** Faites nous parvenir le double de votre courrier

Enseignant de l'UNSA



Le SE-UNSA condamne le système actuellement en vigueur pour rembourser les frais de déplacement. Fonctionnant dans l'opacité et sur des insuffisances budgétaires, il est une entrave au bon fonctionnement du service public d'Éducation nationale et génère pour les personnels des injustices inacceptables.

Cette situation est d'autant plus inadmissible que le nombre de personnels à défrayer est en augmentation constante.

Le SE-UNSA exige que tout personnel ayant à se déplacer dans le cadre de ses missions soit indemnisé à la hauteur des dépenses engagées.

Le SE-UNSA exige que toutes les catégories de personnel amenées à se déplacer dans le cadre de leur mission de service public soient indemnisées selon les mêmes modalités.

Les modifications réglementaires de 2006 ne résolvent pas les difficultés rencontrées.

Le SE-UNSA revendique :

- un abondement du programme LOLF pour le remboursement effectif de ces frais ;
- le respect de la réglementation notamment par l'obtention systématique d'ordres de mission ouvrant droit à des remboursements en cas de convocation ;
- une réévaluation des taux de base de remboursement kilométriques, sur la base du barème fiscal des indemnités kilométriques ;
- des arrêtés ministériels pour une reconnaissance effective des spécificités de l'éducation nationale.
- pour les enseignants affectés sur plusieurs établissements, la prise en compte dans leur emploi du temps, du temps nécessaire pour se déplacer entre les établissements d'affectation.

